

16 Société, spécial rétro 2015

**Protection sociale
Un nouveau Code sur les rails**



Les membres du bureau de la commission tripartite sur la révision du Code social.



L'assistance lors du lancement de l'atelier sur l'examen de la nouvelle politique sociale au Gabon.

Christian Germain KOUIGA
Libreville/Gabon

AU titre des mesures phares ayant marqué, au plan social, l'année 2015, il y a, assurément, la révision de l'ancien Code de sécurité sociale datant de 1975. En effet, 40 ans après, le gouvernement a estimé qu'il était temps de

revisiter tous les textes (devenus anachroniques) qui régissent la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS), le Fonds national d'aide sociale (FNAS) et la Caisse des pensions et des prestations familiales des fonctionnaires (CPPF), pour parvenir à la mise en

place d'un nouveau Code de protection sociale, qui fasse bénéficier aux populations des régimes d'allocation chômage, de retraite complémentaire par capitalisation et ceux pour travailleurs non-salariés. Et, par conséquent, la mise en place d'un "cadre juridique harmonisé et consolidé", qui faciliterait à la fois les améliorations attendues

et la synergie entre les différentes composantes de la protection sociale. Une commission tripartite : gouvernement-patronat-syndicats a été mise en place. Les travaux se déroulent au sein de quatre sous-commissions : "révision du régime de base", "régime des travailleurs indépendants et mobiles", "assurance-chômage" et

"retraite complémentaire". Au terme de l'examen de l'ancienne mouture, le vœu des plus hautes autorités de notre pays est de voir naître un nouveau « Code social qui ne soit plus simplement celui de la sécurité sociale, mais celui d'une protection sociale au service de tous les Gabonais », conformément à la volonté du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba,

transcrite dans l'axe 9 de son projet de société : "L'Avenir en confiance". Le rapport des travaux de révision de l'actuel Code de sécurité sociale était prévu pour être soumis à l'attention du premier vice-Premier ministre chargé de la Prévoyance sociale et de la Solidarité nationale, Paul Biyoghe Mba, avant janvier 2016.

Nouveau Code du travail

Importante avancée dans la gouvernance sociale

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

APRÈS un travail de longue haleine, la commission tripartite de validation du projet du nouveau Code du travail avait fini par rendre ses conclusions le 22 avril 2015 à Libreville. Partiellement révisée en 2011, la législation du travail avait ainsi été épluchée en commission neuf mois durant, avant d'être officiellement remise au Premier ministre,

Daniel Ona Ondo, cinq jours plus tard (lundi 27 avril 2015), en présence des ministres du Travail, Simon Ntoutoume Emame et du Porte-parole du gouvernement de l'époque, Denise Mekam'ne, ainsi que des partenaires sociaux.

«Ce projet constitue une avancée importante dans la gouvernance sociale de notre pays. Cela se traduit par les importantes innovations que comporte cet instrument et qui pourraient faire du Gabon, un précurseur des pays africains au



La mouture finale du Code du travail remise au Premier ministre Daniel Ona Ondo par le ministre du Travail, Simon Ntoutoume Emame.

sud du Sahara en matière de légifération de certaines réalités du monde du travail non encore encadrées», avait alors déclaré Simon Ntoutoume Emame.

En clair, le nouveau Code du travail a l'avantage d'intégrer, dans son dispositif, des domaines ignorées jusque-là, tels que le harcèlement en milieu professionnel, la protection des salariés porteurs du VIH/Sida, le contrat d'apprentissage jeunesse, etc. En 407 articles contre 380 dans l'ancien texte, le nouveau Code du travail vient

améliorer le cadre juridique et institutionnel par une profonde révision de l'existant. Reste que ce projet révisé devra nécessairement passer par plusieurs autres étapes avant son entrée en vigueur dans l'arsenal législatif gabonais. Il s'agit, notamment, de son examen et adoption par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) qui devra en scruter le contenu, point par point, afin de le mettre en phase avec les attentes des partenaires sociaux ayant pris une part active à son élaboration.

Front social

Que de grèves !

F.B.E.M
Libreville/Gabon

L'ANNEE 2015 fut, dès son entame, fortement marquée par des grèves au sein de l'administration publique gabonaise. Aucun département n'a été épargné. Encore moins le secteur de l'Éducation, qui a enregistré un arrêt des cours pendant près de trois mois. Au grand désarroi des apprenants et des parents.

Les agents publics, réunis autour de deux regroupements syndicaux qui ont vu le jour au lendemain des assises sociales d'Angondjé, - Dynamique unitaire (DU) et Dynamique unitaire responsable (Dure) -, revendiquaient prioritairement l'augmen-



Les membres de la DU votant unanimement pour une suspension de la grève.

tation des salaires. Quoi qu'avec des méthodes divergentes. Pendant que la DU préconisait le blocage de la machine administrative pour la satisfaction de leurs revendications, la Dure, quant à elle, appelait ses membres à plus de pa-

tience envers les pouvoirs publics. Ces soubresauts ont pris fin avec l'instauration par le gouvernement du Nouveau système de rémunération (NSR) des agents de l'Etat, en juillet dernier. Par ailleurs, plusieurs grèves sectorielles ont été

enregistrées durant l'année 2015, aussi bien au public qu'au privé, et pour des raisons autres que celle évoquée plus haut. C'est le cas des médecins, qui ont paralysé les hôpitaux en juin-août derniers, réclamant la libération de Max Fylla, leur confrère "injustement emprisonné". Mais aussi, les travailleurs de Pogab qui se sont constitués en bloc après sept mois de salaires impayés par leurs patrons. Ou encore les travailleurs de l'Union gabonaise de banque (UGB), qui ont retenu l'argent des clients, suite à une grogne envers leur hiérarchie. Plus récente, l'on parlera des agents de la Société gabonaise des transports (Sogatra) dont la période de grève a coïncidé avec les fêtes de fin d'année.

